

**Mémoire présenté à la Commission sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles au
Québec**

**La nécessité d'affirmer l'identité des Québécois par
l'adoption de valeurs et de règles communes au sein
d'une constitution et d'une révision de la charte sur les
droits et la liberté de la personne du Québec**

Présenté par : Antoine Dubé, président de la Société
Nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-
Appalaches (SNQCA).

Introduction

La Société nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-Appalaches existe depuis 2001. Elle a pour objectif de promouvoir dans notre région la culture québécoise. Elle porte un soin particulier à la qualité du français utilisé sur la place publique. Elle remet des prix pour encourager une bonne utilisation du français lors de certains événements culturels. De plus, elle encourage l'étude de notre histoire chez nos jeunes. Elle est affiliée au Mouvement National des Québécoises et des Québécoises de qui elle a reçu le mandat d'encadrer les activités de la Fête Nationale du Québec qui ont regroupé cette année plus de 92 000 personnes. Elle s'occupe également de la promotion de la Journée du Drapeau et de la Journée des Patriotes.

Comme organisme de la région de Chaudière-Appalaches, francophone à plus de 99 %, nous n'avons pas eu à intervenir souvent avec des personnes issues de communautés culturelles minoritaires. Nous n'avons jamais eu à négocier des accommodements avec elles. Pour la grande majorité des personnes résidant chez-nous, les problèmes soulevés depuis quelques mois dans les médias relativement aux accommodements sont surtout montréalais. Cependant, comme cette question a pris une proportion nationale et qu'elle peut avoir des effets sur l'ensemble de notre société et par le fait même sur notre région si le gouvernement décidait d'adopter certains changements. Il nous est apparu important d'exprimer notre point de vue à ce sujet.

Notre position ressemblera probablement à celles présentées par le Mouvement National des Québécois et d'autres sociétés nationales qui comme nous en font partie car nous poursuivons les mêmes buts. Cependant, notre position différencier sur certains aspects car nous vivons une réalité particulière. Ainsi, nous avons l'un des taux de chômage les moins élevés au Québec avec 4.8 %. Notre région manque même de main d'œuvre dans plusieurs domaines. Normalement, elle serait un lieu propice pour accueillir des immigrants puisque nous avons beaucoup d'emplois à offrir. Même si nous sommes ouverts à des incitatifs pour accueillir plus d'immigrants, nous ne sommes pas disposés à renoncer à certaines valeurs communes et à mettre en péril la langue française.

Immigration et profil démographique de Chaudière-Appalaches

Selon les données de Statistiques-Canada, seulement 3 545 sur les 397 827 personnes vivant dans la région de Chaudière-Appalaches en 1996 n'étaient pas nées au Canada soit moins de 1%. De plus, 85.2 % d'entre elles parlaient le français à la maison. Notre population est donc très homogène mais dans le futur, il est probable que cette tendance ne puisse être maintenue au-delà de 2020. Si les tendances démographiques, observées depuis une douzaine d'années, se maintiennent notre population va commencer à décroître rapidement à partir de 2026.

Déjà, plusieurs entreprises font face à un manque de main d'œuvre spécialisée. Nous assistons également à un vieillissement rapide de notre population et à un exode massif des jeunes de nos municipalités rurales vers les grands centres. Notre région réussit actuellement à maintenir un certain équilibre démographique global que grâce à trois MRC et principalement à celle de Lévis avec plus de 94%. Dans toutes les autres MRC, la population s'est stabilisée ou a décliné entre 1996 et 2004. La décroissance se manifeste surtout dans les municipalités rurales de moins de 1000 habitants. De plus, les sous-régions de Chaudière-Appalaches les plus éloignées de l'axe formé par le Fleuve Saint-Laurent et la Rivière Chaudière manquent, comme plusieurs autres endroits au Québec, de personnel médical et infirmier.

Pour corriger cette situation il faudra songer, bientôt nous aussi, à attirer des immigrants. Il faudra mettre sur pied des mesures d'accompagnement plus appropriées que celles nous avons actuellement pour qu'ils s'intègrent bien à notre communauté régionale. Ainsi, il faudra augmenter le nombre de structures d'accueil pour qu'ils apprennent rapidement la langue française et pour qu'ils ajustent leur formation et leur expérience professionnelle aux besoins de notre marché du travail. Il faudra aussi mettre en œuvre des activités et des services pour qu'ils se sentent bien accueillis chez-nous.

À titre d'exemple, la région de Thefford Mines a attiré plus de 200 immigrants depuis 4 ans, principalement de l'Amérique du Sud. Grâce à un organisme dédié nommé *Intégration des communautés immigrantes* (ICI), l'intégration des nouveaux arrivants se fait sans heurs et les emplois trouvés à ces personnes garantissent une harmonie entre les diverses cultures et avec les Québécois de souche. Le taux de rétention de ces immigrants dépasse les 90%

L'identité québécoise et la langue commune

L'identité du peuple québécois s'est forgée de longue haleine et de façon différente dans chacune des régions du Québec mais partout elle regroupe des éléments auxquels tous peuvent la reconnaître. Elle est un élément de cohésion auquel tous les membres de la nation québécoise peuvent s'identifier peu importe leurs origines.

Sans nier l'apport des amérindiens qui nous ont précédés sur le territoire québécois, surtout représentés en Chaudière-Appalaches par les Abénaquis, l'identité culturelle du Québec a surtout été formée par les descendants des Français qui se sont établis ici il y a quatre siècles et qui ont continué à être les plus nombreux, même après la conquête anglaise et l'arrivée d'immigrants venant de différents pays, en raison d'un taux de natalité très élevé. Dans Chaudière-Appalaches, les premiers arrivants après la conquête anglaise sont surtout venus de l'Irlande et étaient majoritairement catholiques. Ce qui a facilité leur intégration à la communauté existante.

Malgré notre proximité avec les États-Unis et les déplacements nombreux de plusieurs travailleurs vers le Maine pour le travail et le commerce, notre population régionale, même si elle a été parfois assez indépendante au plan politique, s'est toujours reconnue dans les principales caractéristiques de la nation québécoise.

Le problème posé par l'actuel débat sur les accommodements raisonnables origine peut-être du fait que les valeurs communes des Québécois n'ont pas été suffisamment diffusées dans les documents officiels qui régissent notre société et qui ont été véhiculées auprès des personnes intéressées à venir y vivre. L'existence de deux chartes sur les droits de la personne, l'une canadienne et l'autre québécoise, n'est peut-être pas de nature à faciliter la compréhension. La majorité des québécois ne sont pas d'accord avec l'approche multiculturelle prônée depuis une trentaine d'années par le gouvernement fédéral. Ils adhèrent plutôt à celle de l'intégration.

Pour nous de la SNQCA, l'intégration se caractérise surtout par une participation à des institutions sociales fondées sur une langue commune, laquelle participation favorise une adaptation réciproque mais asymétrique. C'est donc dire que la société d'accueil et les nouveaux arrivants doivent tous

deux s'adapter, mais il est normal que ces derniers aient un effort plus grand à fournir à cet égard, d'où le caractère asymétrique de l'adaptation.

L'avenir de la langue française est particulièrement important pour la SNQCA. La langue est au cœur de l'identité québécoise; elle est le fil conducteur de son histoire et son trait distinctif par rapport aux sociétés avoisinantes. Elle confère à la société québécoise une personnalité originale. Sa promotion et son rayonnement concernent donc tous les Québécois, au-delà de leurs origines. Pour la SNQCA, il est nécessaire de réaffirmer que le français est la langue du Québec.

La constitutionnalisation du français comme la langue officielle du Québec serait susceptible de renforcer son statut comme langue commune et contribuerait notamment à asseoir l'identité nationale sur le partage de cette langue. Suite au débat sur la reconnaissance du Québec comme nation et sur l'obligation d'accommodement raisonnable, il nous apparaît évident que le Québec a besoin de moyens visant à consolider, au sein de la société pluraliste et ouverte qu'il est devenu.

Instituer une citoyenneté du Québec serait susceptible aussi de conforter les Québécois et les Québécoises dans leur identité nationale qui ne s'est jamais traduite à ce jour par une reconnaissance formelle et juridique.

Pour préserver et mettre en valeur l'ensemble de notre patrimoine tant archéologique, architectural, archivistique, artistique, ethnologique, historique et religieux, une constitution québécoise contribuerait également à la consolidation de l'identité nationale.

En plus de décrire les symboles que sont le drapeau, les emblèmes, la devise et les armoiries, nous aimerions voir confirmer l'existence officielle de la fête nationale dans une constitution du Québec.

La place de la religion dans la société civile

Même si l'homogénéité de la population au niveau de notre appartenance à la religion catholique est facilement démontrable, du moins au niveau des statistiques, nous approuvons les diverses réformes entreprises par la société québécoise au cours des dernières décennies pour laïciser ses institutions.

Par contre, nous pensons qu'il faille protéger notre patrimoine religieux car il fait partie de notre histoire. De même, nous sommes opposés à la disparition de certains symboles qui ont caractérisé dans le passé notre vie collective même s'ils peuvent avoir des connotations religieuses pour certains pratiquants de religions différentes ou de personnes athées. C'est notamment le cas des crèches de Noël, des croix de chemin, des statues et toute forme d'œuvres d'art exposées au public.

D'autre part, nous ne nous opposons pas à l'adoption de résolutions pour remplacer les prières catholiques par un moment de silence ou des paroles de recueillement plus neutres dans les réunions des conseils municipaux et autres assemblées publiques.

Nous approuvons la mutation identitaire opérée par notre peuple depuis la Révolution tranquille, laquelle a substitué à une identité canadienne-française fondée sur la foi catholique à une identité davantage fondée sur la langue. Même si nous sommes d'accord à laisser au clergé catholique l'exercice de certaines fonctions civiles comme les registres après certaines cérémonies religieuses, nous sommes contre la création de tribunaux religieux ayant compétence en matière civile.

Pour nous, il existe un certain nombre de principes non négociables qui, à l'heure de la montée de l'intégrisme religieux un peu partout dans le monde, méritent d'être réitérés. Comme exemple, soulignons que la sécurité des enfants est une valeur incontournable, et que c'est notamment au nom de cette dernière que l'interdiction du port d'armes à titre de symboles religieux dans les écoles serait légitime. De plus, lorsqu'un symbole religieux empêche la pleine participation d'un individu à une institution sociale, et donc à son intégration, il convient de l'interdire également. Ici, nous pensons aux vêtements recouvrant entièrement le visage d'une personne fréquentant une école, un espace sportif ou un bureau de vote.

Bien sûr, de telles oppositions et interdictions sont susceptibles de froisser certains de nos concitoyens issus de l'immigration, toutefois nous croyons que ces derniers pourront s'y adapter au fil du temps. D'ailleurs, il en va de même en ce qui concerne certains de nos concitoyens chrétiens dits de souche dont la sensibilité peut être heurtée par la laïcisation, mais qui ont su s'y faire notamment lors de la déconfectionnalisation des écoles et des hôpitaux.

Aux mesures visant à consolider l'identité nationale des Québécois et Québécoises, il y a lieu également d'envisager un encadrement plus serré d'accommodement raisonnable. Cela ne peut se faire qu'en amendant la charte des droits et des libertés qui pourrait toutefois être annexée à une future constitution québécoise.

Autres valeurs importantes à protéger

Pour nous, il existe un certain nombre de principes non négociables qui, à l'heure de la montée des intégrismes religieux un peu partout dans le monde, méritent d'être réitérés. Comme exemple, rappelons que la sécurité des enfants est une valeur incontournable, et que c'est notamment au nom de cette dernière que l'interdiction du port d'armes à titre de symboles religieux dans les écoles devrait être officialisée.

L'égalité hommes-femmes ne devrait non plus être renégociable car c'est une valeur qui vient juste d'être acquise suite à une longue bataille des femmes québécoises. Il n'est pas question de reculer en cette matière.

Le Québec comme une société démocratique fait aussi l'objet d'un large consensus. À notre avis, il est même possible d'aller plus loin en permettant par exemple le droit à l'initiative populaire qui obligerait le gouvernement à tenir un référendum si un nombre important d'électeurs ou électrices signaient un registre ou une pétition dûment adressée à l'Assemblée Nationale à cet effet.

Toutefois, nous pensons que la liberté d'expression ne devrait pas permettre la diffusion de propos haineux et discriminants.

Conclusion

Le débat actuel sur les accommodements raisonnables nous a mené à la question de la transformation du corps politique québécois et à la nécessité de travailler à maintenir une société qui nous ressemble. Il ne s'agit pas de réduire la culture du Québec et des diverses minorités qui la composent à une folklorisation abusive. Un peuple, comme corps politique, a autant besoin de connaître et comprendre sa culture que de la voir comprise par d'autres. Si nous voulons, en tant que société, surmonter la crise actuelle des valeurs et résoudre les problèmes d'identité des minorités, la Société nationale des Québécois et Québécoises de Chaudière-Appalaches propose :

- 1) L'adoption d'une Constitution reconnaissant l'unité de la nation québécoise et la défense des droits de tous et toutes ainsi que l'officialisation de valeurs communes à l'ensemble des résidents du Québec ;**
- 2) La révision de la charte québécoise sur les droits et la liberté de la personne de façon à mieux baliser l'acceptation de demandes d'accommodement basées sur des différences culturelles ;**
- 3) L'adoption d'une motion à l'Assemblée Nationale du Québec utilisant la clause nonobstant pour la suspension de certains articles de la charte canadienne des droits au Québec ;**
- 4) La mise sur pied par le Gouvernement du Québec de mesures d'accompagnement plus appropriées et plus nombreuses pour aider les immigrants à apprendre plus vite la langue française et d'autres formations reliées aux emplois possibles pour eux afin qu'ils puissent s'intégrer mieux à la société québécoise.**

Merci de votre attention.